

2M AND CO

**Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 46 rue de la Roberderie - Azé
53200 CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE
833 519 796 RCS LAVAL**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-trois mai,
A dix heures,

Les associés de la Société **2M AND CO**, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- La Société EBS FINANCES, représentée par son gérant, Monsieur Emmanuel BOUVET, titulaire de 255 parts sociales en pleine propriété,
- La Société JP AND CO, représentée par son gérant, Monsieur Jean-Pierre DEROUET, titulaire de 255 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Gabriel GERMAIN, titulaire de 245 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Franck RENIER, titulaire de 245 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par la société Monsieur Emmanuel DEROUET, en sa qualité de gérant de la Société EBS FINANCES, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Autorisation de cession de parts ; agrément d'une nouvelle associée,
- Autorisation de cession de parts ; agrément d'une nouvelle associée,

- Modification corrélative des statuts sous réserve de la réalisation des cessions de parts ; pouvoirs à la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le projet d'acte de cession de 245 parts appartenant à Monsieur Gabriel GERMAIN au profit de la société PARIS QUITO INVEST,
- Le projet d'acte de cession de 245 parts appartenant à Monsieur Franck RENIER au profit de la société FR FINANCES,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de Monsieur Franck RENIER, demeurant 5 Chemin de Montplours Château-Gontier 53200 CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE, de céder à la société FR FINANCES, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 122 500 euros, ayant son siège social 5 chemin de Montplours Château-Gontier 53200 CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LAVAL sous le numéro 913 683 082, représentée par Monsieur Franck RENIER en sa qualité de gérant, DEUX CENT QUARANTE-CINQ (245) parts sociales, numérotées de 756 à 1000 inclus, lui appartenant dans la Société, déclare autoriser cette cession et d'agréer expressément la société FR FINANCES en qualité de nouvelle associée à compter du jour où la cession régularisée sera opposable à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de Monsieur Gabriel GERMAIN, demeurant 9 rue d'Enghien - Azé 53200 CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE, de céder à la société PARIS QUITO INVEST, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 122 500 euros, ayant son siège social 9 rue d'Enghien - Azé 53200 CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LAVAL sous le numéro 913 826 749, représentée par Monsieur Gabriel GERMAIN en sa qualité de gérant, DEUX CENT QUARANTE-CINQ (245) parts sociales, numérotées de 511 à 755 inclus, lui

appartenant dans la Société, déclare autoriser cette cession et d'agréeer expressément la société PARIS QUITO INVEST en qualité de nouvelle associée à compter du jour où la cession régularisée sera opposable à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, décide, sous la condition suspensive de la réalisation des cessions autorisées, que l'article 7 alinéa 2 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où ces cessions seront rendues opposables à la Société.

« Article 7 – Capital social

(...)

2. Capital

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

A la société dénommée EBS FINANCES
255 parts sociales numérotées de 1 à 255 inclus

A la société dénommée JP AND CO
255 parts sociales numérotées de 256 à 510 inclus

A la société dénommée PARIS QUITO INVEST
245 parts numérotées de 511 à 755 inclus

A la société dénommée FR FINANCES
245 parts sociales numérotées de 756 à 1000 inclus ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour constater par un procès-verbal dressé après l'inscription des cessions sur le registre des transferts tenu par la Société, le caractère définitif au jour de cette inscription de la modification ci-dessus apportée aux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.


La Société EBS FINANCES
Représentée par
Monsieur Emmanuel BOUVET

Emmanuel BOUVET

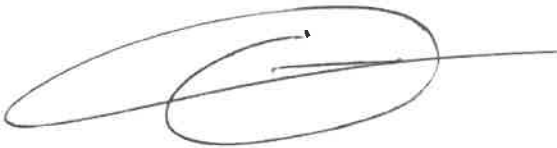
✓ Certified by  yousign

La Société JP AND CO
Représentée par
Monsieur Jean-Pierre DEROUET

Jean-Pierre DEROUET


✓ Certified by  yousign

Monsieur Gabriel GERMAIN



Monsieur Franck RENIER

Franck RENIER

✓ Certified by  yousign